Building a Europe for and with children

Construire une Europe pour et avec les enfants

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 17 novembre 2022
CDENF(2022)AR03

Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)

Rapport abrégé de la 6ème réunion plénière
(Strasbourg, 15-17 novembre 2022)

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) a tenu sa 6ème réunion plénière à Strasbourg du 15 au 17 novembre 2022, sous la présidence de Rosário Farmhouse (Portugal).

L'ordre du jour tel qu'adopté au début de la réunion figure en annexe. Le rapport complet de la réunion, y compris la liste des participants, sera disponible sur la page web du CDENF une fois adopté par le CDENF.[1]

Lors de sa réunion plénière, le CDENF a pris les décisions et actions suivantes :

Approbation du rapport de la 5ème réunion plénière (4 - 6 juillet 2022)

Le CDENF :

- **approuve** le projet de rapport de réunion de sa 5ème réunion plénière qui s'est tenue du 4 au 6 juillet 2022 en ligne.

Déclaration de la Présidente et du secrétariat

Le CDENF :

- **prend note** des informations fournies par la présidente et le secrétariat, notamment par le Directeur de l'anti-discrimination, Jeroen Schokkenbroek, sur les développements récents au sein du Conseil de l'Europe et sur le prochain Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe qui se tiendra en Islande les 16 et 17 mai 2023 ;
- **prend note** de la possibilité pour les Etats de détacher un expert national des droits de l'enfant auprès de la Division des droits de l'enfant, notamment pour soutenir les activités sur la justice adaptée aux enfants et les enfants et les technologies, comme publié sur le site web du Conseil de l'Europe.

[1] www.coe.int/cdenf

Examen de l'état d'avancement des activités du CDENF (mise à jour du plan de travail du CDENF)

Le CDENF :

examine l'état d'avancement de ses travaux et a **approuve** le plan de travail révisé, sous réserve des ajustements à apporter en fonction des orientations commune qui seront fournies par le CDENF et le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) sur la marche à suivre en ce qui concerne les travaux du Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE).

Mise en œuvre de la stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027)

Le CDENF :

- **prend note** et se félicite de la vidéo promotionnelle relative à la stratégie et entend une présentation de la version de la stratégie adaptée aux enfants, par le Secrétariat, le consultant ayant préparé le premier projet et les jeunes délégués consultés sur la publication ;
- **prend note** des mises à jour et des informations fournies par le Secrétariat en ce qui concerne les développements récents contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027) ;
- **échange** sur les activités nationales récentes présentées par les délégations.

Présentation des outils de mise en œuvre facilitant le suivi et le compte rendu de la Stratégie (documents opérationnels")

Le CDENF :

- **prend note et échange** sur les informations fournies sur les outils de mise en œuvre préparés par le Secrétariat ;
- **charge** son Bureau de réfléchir à la fréquence des questionnaires diffusés au sein du CDENF pour informer les activités de fond en vue de la mise en œuvre de la stratégie.

Objectif stratégique 1 : une vie sans violence pour tous les enfants

Projet de recommandation contenant des lignes directrices sur le renforcement des systèmes de signalement de la violence à l'égard des enfants et son projet d'exposé des motifs préparé par le Groupe de travail sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CDENF-GT-VAE)

Le CDENF :

- **examine et révise** le projet de recommandation à la lumière des commentaires reçus avant et soulevés pendant la réunion ;
- **convient** que le projet de recommandation tel que révisé pendant la réunion était suffisamment mûr pour être envoyé pour approbation dans une procédure écrite et **charge** le Secrétariat de diffuser le projet révisé avec une date limite le 12 décembre 2022 ;
- **convient** d'envoyer les derniers commentaires et compléments à l'exposé des motifs avant le 12 décembre 2022 et **charge** le Secrétariat de finaliser le texte sur cette base pour le soumettre au Bureau du CDENF avant sa diffusion au CDENF pour adoption par voie de procédure écrite, afin de permettre la soumission au Comité des Ministres du projet de recommandation pour adoption et de l'exposé des motifs pour information en 2023.

Comité d'experts pour la prévention de la violence (ENF-VAE)

Le CDENF :

- **charge** le Secrétariat de lancer un appel à experts ayant les compétences décrites dans les termes de référence de l'ENF/VAE auprès des délégations ;
- **charge** son Bureau de présélectionner huit experts, selon des critères d'expertise/expérience professionnelle, d'équilibre géographique et de systèmes juridiques différents, pour approbation de la liste des membres de l'ENF-VAE par le CDENF lors de sa 7ème réunion plénière .

Objectif stratégique 2 : l'égalité des chances et l'inclusion sociale pour tous les enfants

Lancement de l'activité du CDENF sur la santé mentale

Le CDENF :

- **prend note** de la présentation du consultant sur l'accès des enfants à des soins de santé mentale de qualité ; et échange avec le consultant sur la portée de l' étude cartographique à venir;
- **convient** du nouveau calendrier provisoire proposé pour cette activité.

Objectif stratégique 3 : l'accès aux technologies et leur utilisation sûre pour tous les enfants

Lancement de l'activité du CDENF sur l'intelligence artificielle

Le CDENF :

- **entend** une présentation de la consultante sur l'intelligence artificielle et les droits de l'enfant et échange avec la consultante sur la portée de l'étude à venir ;
- **convient** du nouveau calendrier provisoire proposé pour cette activité.

Objectif stratégique 4 : une justice adaptée aux besoins de tous les enfants

Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE)

Le CDENF :

- **prend note** des résultats de :
  - la conférence internationale "Ecoutez nos voix – Droits et détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement", organisée dans le cadre de la présidence irlandaise du Comité des Ministres (Dublin, Irlande, 3 octobre 2022) ;
  - l'audition de certaines parties prenantes organisée le 4 octobre 2022 ;
  - les consultations ciblées d'enfants menées en 2022 dans trois États membres (Hongrie, Italie et Portugal) ;
  - la 6e réunion du CJ/ENF-ISE (document CJ/ENF-ISE(2022)PV2), tenu le 4-5 octobre 2022 ;
- **examine** le projet de recommandation sur la protection de l'enfant en cas de séparation parentale et dans les procédures de placement à la lumière des informations fournies par le président et la vice-présidente du CJ/ENF-ISE ;
- **convient** que le processus de rédaction dans le cadre du mandat CJ/ENF-ISE devrait se dérouler sur la base de deux projets de recommandation distincts, l'un relatif à la séparation parentale et l'autre aux procédures de placement ;
- **charge** le secrétariat, sous réserve de la décision qui sera prise par le CDCJ lors de sa prochaine réunion plénière :
  - **de réviser** le plan de travail du CJ/ENF-ISE (et du CDENF) au vu des orientations communes émises par les deux comités, garantissant ainsi qu'un projet d'instrument juridique sera finalisé par le CJ/ENF-ISE pour approbation par les comités directeurs d'ici la fin de 2023 et la seconde recommandation d'ici la fin de 2024 ;
  - **d'informer** le Comité des Ministres de la nécessité de prolonger le mandat du CJ/ENF-ISE jusqu'à la fin de 2024 (pour finaliser les autres livrables) ;
- ou (en cas de décisions divergentes du CDENF et du CDCJ) :
  - **de préparer** une réunion conjointe des Bureaux du CDENF et du CDCJ afin de fournir des orientations communes sur la voie à suivre, comme l'a demandé le CJ-ENF-ISE.

Étude cartographique sur la mise en œuvre et le développement des structures Barnahus en Europe

Le CDENF :

- **entend** une présentation du Secrétariat et de la consultante sur la prochaine étude cartographique sur la mise en œuvre et le développement des structures Barnahus en Europe et la vidéo promotionnelle.

Objectif stratégique 5 : donner la parole à chaque enfant

Guide concernant la participation des enfants aux processus décisionnels sur les questions relatives à leur santé (BIO/ENF-CP)

Le CDENF :

- **prend note** des informations présentées par le Co-président du groupe de rédaction d'un Guide sur la participation des enfants aux processus décisionnels sur les questions relatives à leur santé (BIO/ENF-CP), par la consultante et par la Secrétaire du CD-BIO sur l'avancement des travaux, y compris le processus de consultation actuellement mené auprès des enfants et de certaines parties prenantes, et apprécie les progrès réalisés par le groupe de rédaction.

Lancement de l'activité du CDENF sur les enfants en tant que défenseurs des droits humains

Le CDENF :

- **entend** une présentation sur le prochain rapport du CDENF sur les enfants en tant que défenseurs des droits humains et échange avec le consultant sur la portée de l'étude à venir ;
- **convient** du nouveau calendrier provisoire proposé pour cette activité.

Objectif stratégique 6 : les droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence

Le CDENF :

- **charge** le Secrétariat de recueillir, par le biais du prochain questionnaire sur la mise en œuvre de la Stratégie pour les droits de l'enfant, des informations auprès des États membres sur la situation des enfants en relation avec les crises énergétique et économique en Europe et sur les mesures prises par les gouvernements pour contrecarrer les effets négatifs de ces crises.

Initier le rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)11 sur un régime de tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration

Le CDENF :

- **prend note** des informations présentées par le Secrétariat et **approuve** les méthodes de travail générales proposées pour l'examen de la mise en œuvre des recommandations du Comité des Ministres ;
- **charge** le Secrétariat de procéder à la préparation de l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)11 sur la tutelle effective des enfants non accompagnés et séparés dans le contexte de la migration sur cette base, y compris en associant les partenaires concernés, et fourni des orientations supplémentaires.

Questions transversales

Le CDENF :

- **rappelle** que les trois dimensions transversales liées à la stratégie (égalité des sexes, anti-discrimination, participation des enfants) recevront l'attention nécessaire tout au long de la mise en œuvre des activités.

Coopération avec les organes pertinents du Conseil de l'Europe et d'autres organisations

Le CDENF :

- **entend** les présentations des représentants des organismes et organisations suivants :
    - Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) ;
    - Secrétariat du Comité des Parties pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote) ;
    - Comité directeur européen pour la jeunesse ;
    - EUROCHILD ;
    - Réseau international des droits de l'enfant (CRIN).

Projets de coopération

Le CDENF :

- **entend** une présentation et **accueille** favorablement le Plan d'Action National pour l'Enfance et l'Adolescence d'Andorre par Jordi Olivé Cadena, délégué du CDENF pour Andorre, et procède à un échange de vues ;
- **entend** des présentations du Secrétariat sur les projets en cours sur la participation des enfants, la justice adaptée aux enfants et la lutte contre la violence à l'égard des enfants dans des contextes nationaux spécifiques.

Évaluation des activités achevées

Le CDENF :

- **se félicite** de l'adoption, par le Comité des Ministres, le 23 février 2022, de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027) et de son lancement lors de la Conférence de haut niveau à Rome les 7-8 avril 2022 ; l'approbation du projet de recommandation sur les principes et directives en matière de droits de l'homme sur l'évaluation de l'âge des enfants dans le contexte de la migration par le CDENF et l'adoption de l'exposé des motifs de la recommandation CM/Rec(2019)11 sur la tutelle effective des enfants non accompagnés et séparés dans le contexte de la migration lors de la 5ème réunion plénière ;
- **souligne** que les priorités futures du Conseil de l'Europe devraient être guidées par la stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027).

Avis demandés par le Comité des Ministres

Aucune demande d'avis du Comité des Ministres n'était parvenue au CDENF avant cette réunion.

Méthodes de travail du CDENF

Le CDENF :

- **charge** le Secrétariat de fournir un aperçu et un calendrier provisoire des prochains questionnaires à remplir par les délégations nationales au cours de l'année 2023, et d'essayer de bien coordonner les enquêtes à venir, afin d'éviter une surcharge de demandes pour les délégations nationales.

Nominations des rapporteurs et des représentants

Le CDENF :

- **nomme** Stefania Chiru (France) et Panagiota Margaroni (Grèce) rapporteures pour l'égalité de genre ;
- **reporte** la nomination d'un rapporteur pour les nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle, à une date ultérieure, éventuellement dans le cadre d'une procédure écrite ;
- **désigne** Teodora Ivanova (Bulgarie) pour représenter le CDENF lors d'un événement organisé par l'équipe "Roms et gens du voyage" du Conseil de l'Europe dans le cadre du programme ROMACT, le 12 décembre 2022 à Sofia.

Questions diverses

Les participants n'ont pas soulevé d'autres questions.

Date et lieu des prochaines réunions

Le CDENF prend note des dates suivantes des prochaines réunions :

- **10 février 2023** (Paris, à confirmer) : 8ème réunion du Bureau du CDENF ;
- **28-30 mars 2023** (en personne) : 7ème Réunion plénière du CDENF, suivie d'une Conférence internationale sur les systèmes intégrés de protection de l'enfance organisée par la Présidence islandaise du Comité des Ministres à Reykjavík, (lieu à confirmer).

Approbation du rapport de réunion abrégé

Le CDENF :

- **convient** d'adopter le rapport abrégé par procédure écrite après la réunion.

Annexe

Ordre du jour

1.	**Ouverture de la réunion**
2.	**Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**
3.	**Approbation du rapport de la 5ème réunion plénière (4 - 6 juillet 2022)**
4.	**Déclaration de la Présidente et du secrétariat**
5.	**Examen de l'état d'avancement des activités du CDENF (mise à jour du plan de travail du CDENF)**
6.	**Mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027)**
6.1	**Présentation de la Vidéo promotionnelle sur la Stratégie et de la version de la Stratégie adaptée aux enfants**
6.2	**Mise à jour sur les développements récents dans les États membres** *Point de l'ordre du jour à titre d'information uniquement, sans échange verbal*
6.3	**Présentation des outils de mise en œuvre facilitant le suivi et le compte rendu de la Stratégie** (dénommés "documents opérationnels" dans la stratégie)
6.4	**Objectif stratégique 1 : une vie sans violence pour tous les enfants**
6.4.1	**Projet de recommandation et projet d'exposé des motifs sur le renforcement des systèmes de signalement de la violence à l'égard des enfants (CDENF-GT-VAE)**
6.4.2	**Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE)**
6.5	**Objectif stratégique 2 : l'égalité des chances et l'inclusion sociale pour tous les enfants**
6.5.1	**Lancement de l'activité du CDENF sur la santé mentale**
6.6	**Objectif stratégique 3 : l'accès aux technologies et leur utilisation sûre pour tous les enfants**
6.6.1	**Lancement de l'activité du CDENF sur l'intelligence artificielle**
6.7	**Objectif stratégique 4 : une justice adaptée aux besoins de tous les enfants**
6.7.1	**Projet de recommandation sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits dans le cadre des procédures de séparation des parents et/ou de placement (CJ/ENF-ISE)**
6.7.2	**Étude cartographique sur la mise en œuvre et le développement des structures Barnahus en Europe**
6.8	**Objectif stratégique 5 : donner la parole à chaque enfant**
6.8.1	**Projet de Guide concernant la participation des enfants aux processus décisionnels sur les questions relatives à leur santé (BIO/ENF-CP)**

6.8.2	**Lancement de l'activité du CDENF sur les enfants en tant que défenseurs des droits humains**
6.9	**Objectif stratégique 6 : les droits de l'enfant dans les situations de crise ou d'urgence**
6.9.1	**Initier le rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)11 sur un régime de tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration**
7.	**Questions transversales :** Approches transversales telles que promues par la Stratégie (Sensibilité au genre, anti-discrimination, participation des enfants)
8.	**Coopération avec les organes pertinents du Conseil de l'Europe et d'autres organisations** a. Organes et secteurs du Conseil de l'Europe b. Organisations internationales c. OINGs
9.	**Projets de coopération**
9.1	**Présentation du Plan d'action national pour l'enfance et l'adolescence en Andorre**
9.2	**Mise à jour des projets de coopération au sein de la Division des droits des enfants**
10.	**Évaluation des activités achevées**
11.	**Avis demandés par le Comité des Ministres**
12.	**Méthodes de travail du CDENF**
13.	**Nominations de rapporteurs et représentants**
13.1	**Nomination d'un maximum de quatre rapporteurs sur les perspectives intégrées**
13.2	**Nomination de représentants à des événements externes**
14.	**Questions diverses**
15.	**Date et lieu de la prochaine réunion**
16.	**Approbation du rapport de réunion abrégé**